

DISPOSITIF « QUOI DE NEUF » 2026

Modalités pour les bibliothèques

C'est quoi ?

Le dispositif « Quoi de neuf ? » est un programme d'interventions à la carte proposé par la Bibliothèque départementale aux bibliothèques du réseau.

Il vous invite à découvrir un vivier culturel composé d'acteurs culturels audiois pouvant intervenir dans votre structure afin d'animer une rencontre, un atelier, une balade...

À vous d'imaginer ce que vous souhaiteriez offrir à vos lecteurs !

Pour quoi ?

Faire de vos bibliothèques des lieux de vie et de rencontres et permettre à vos lecteurs de découvrir toute la richesse et la qualité de la culture audioise.

En faisant intervenir ces professionnelles audioises, vous contribuez également à maintenir la diversité artistique dans notre département.

Pour qui ?

C'est pour vous si...

- La bibliothèque, dont vous êtes responsable, est régie par une commune de moins de 3 000 habitants et fait partie du réseau départemental de lecture publique.
- **Les animations « Quoi de neuf ? » interviennent hors des temps scolaires et périscolaires.**

Où ?

Les animations du dispositif « Quoi de neuf » devront avoir lieu uniquement en bibliothèque ou dans une salle adjacente, sauf les balades contées, ateliers « nature » qui pourront se dérouler en extérieur.

Important ! Lors de votre choix d'animation, pensez à la capacité d'accueil de votre bibliothèque.

Combien ça coûte ?

Les animations seront rémunérées conformément au tarif demi-journée de la charte des auteurs en vigueur pour l'année 2026, qui s'élève à **310,47€**. Le montant de l'intervention sera intégralement pris en charge par le Département de l'Aude.

Les frais de déplacement (plafond fixé à 60€ maximum) resteront à la charge des communes bénéficiaires du dispositif.

Important ! Certaines animations dans le domaine de la musique et du spectacle pourront donner lieu aux droits d'auteur à régler à la SACEM (Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique) ou à la SACD (Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques). Le paiement de ces droits restera à la charge de la commune.

Quand ?

Votre animation devra avoir lieu entre **le 10 janvier et le 4 décembre 2026**. Durée de l'intervention : de 1h30 à 3h.

Comment faire ?

- Au mois de septembre 2025, vous recevez, par mail et par courrier, un nouveau catalogue « Quoi de neuf ».
- Après avoir parcouru le catalogue, afin de faire votre choix, n'hésitez pas à consulter le blog ou le site des intervenants. **Pour rappel : chaque bibliothèque ne pourra bénéficier que d'une seule animation par an, dans le cadre du dispositif « Quoi de neuf ».**
- Pour faire votre demande, vous devrez remplir la fiche à découper, intégrée au catalogue (page 40), et nous la renvoyer **avant le 30 octobre 2025** :
 - ✓ par mail : lucie.sayat@audre.fr ou
 - ✓ par courrier postal : Bibliothèque départementale de l'Aude – A l'attention de Lucie Sayat – 25 Rue du Moulin de la Seigne – 11000 Carcassonne
- **Nous vous remercions de bien vouloir respecter la date butoir pour nous communiquer vos choix (30 octobre 2025). Après cette date, aucune demande ne sera prise en compte.**
- Vous recevrez une confirmation de la BDA, par mail, début décembre 2025
- La BDA adressera à votre commune, pour signature, une convention tripartite un mois avant la date de l'animation

Important !

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Votre commune devra impérativement signaler l'accompagnement du Département et faire paraître le logo du Département de l'Aude sur tous ses supports de communication (affiches, tracts, banderoles, sites Internet, communiqué de presse, etc.) relatifs à cette animation. Le logo du Département de l'Aude est disponible sur le site www.aude.fr (« logo » dans la barre de recherche).• Votre commune devra transmettre à la BDA pour validation (adresse mail : actionculturelle.bda@audre.fr) tout support de communication (affiche, flyer, etc.) relatif à la manifestation, une semaine avant l'événement.• En cas d'annulation ou de report de l'animation choisie, vous devrez impérativement prévenir la BDA : lucie.sayat@audre.fr / 04.68.11.66.96. dans les plus brefs délais. |
|---|